

Fiche technique

Kalkogran 277**dégrossissage pour monument**

Description du produit Kalkogran 277 est un crépi de fond purement minéral pour l'intérieur et l'extérieur avec une granulométrie maximale de 5 mm.

Composition

Liants: ciment blanc, chaux hydraulique
Additifs: pierres calcaires
Adjuvants: additif de rejet d'eau, entraîneurs d'air, etc.

Champ d'application Kalkogran 277 convient pour le bouchage, giclage et dégrossissage de la maçonnerie de pierres naturelles (monuments historiques) ainsi que sur béton, briques terre-cuite et silico-calcaire etc. Sur support lisse comme le béton et maçonnerie de pierres naturelles, etc. ajouter au sac Kalkogran 277 de 2 kg Granolin adjonction adhérente. Il est indiqué pour recevoir des carrelages céramiques (<1600 cm²), ribages minéraux, des enduits lisses et de la spatulation.

L'épaisseur de la couche minimum: 15 mm

Consommation env. 26 kg/15 mm par m²

Form de livraison Sac à 30 kg

Traitement Addition d'eau par sac env. 8 litres
Temps de traitement env. 120 minutes
Ne pas travailler en dessous de +5° C

Kalkogran 277 est appliqué à la main sur des supports solides, propres et secs. Par temps très chaud (foehn) ainsi que par un ensoleillement intense, le crépi de fond doit être protégé pour éviter un assèchement trop rapide (aspersion). L'épaisseur de la couche doit être minimum 15 mm et maximum 50 mm. Après séchage, aucune deuxième couche ne doit être appliquée sans grattage préalable.

Remarques Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment.

Nos fiches signalétiques sont à lire sous www.granol.ch

Stockage Tenir l'emballage au sec et parfaitement fermé pour éviter les impuretés et l'absorption de l'humidité. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production.

Elimination Eliminer conformément aux réglementations locales. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED : 10 13 14.
Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité

Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Ciment de Portland [Cr(IV) < 0.2 ppm],

CAS-Nr. 65997-15-1, EG-Nr. 266-043-4

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit avec l'humidité très alcaline.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

